

<p style="text-align: center;">COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE FORET Le 14 octobre 2019 à 18 heures, Salle Louise Michel</p>
--

Membres de la commission :

Présents : RUIZ Michel, CORTEJO Pascal, SAVANT-AIRA Guy, TURZO Jean-Luc (Association La Carbonière), CIPRESSO Patrick (Association Véloroc), RUIZ Guy (Amicale des Chasseurs), SUAREZ Paul (CCFF), HERNANDEZ Jean-Claude (CCFF), BŒUF Lionel (Propriétaire privé), FERREIRA Olivier (ONF), TOUTCHKOV Marion (ONF).

Excusés : TALASSINOS Luc, AMBROSIANO Georges.

Invités :

Elus : BREART Didier, MERINDOL Claude, BLACHERE Milvia.

CCFF : CAMOSSETTI Patrick.

SANDILLON Pierre, Directeur Général des Services.

Pascal CORTEJO rappelle qu'il avait invité les élus à participer à la commission d'où la présence de plusieurs élus non membres de la commission.

Il rappelle la motion prise par le Conseil municipal le 25 juin 2019 relative à la gestion de la forêt ; déterminante dans la prise de décision des points à l'ordre du jour qui sont les suivants :

1. Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)
2. Programme d'actions forestières et de mise en valeur des espaces naturels en forêt communale pour l'année 2019 – ONF
3. Etat d'assiette des coupes dans la forêt communale pour l'année 2019 – ONF
4. Projet d'aménagement de la forêt communale 2004-2019 – ONF
5. Divers

• **Obligations Légales de Débroussaillement (OLD).**

Didier BREART rappelle les actions de communication et d'incitation menées pour faire respecter les OLD. Ces obligations s'appliquent dans la zone de 200 mètres autour des massifs.

Le Maire remercie le CCFF pour son action auprès des administrés concernés.

Paul SUAREZ précise qu'une nouvelle réunion est à organiser en invitant les propriétaires les plus concernés. Sur 300 lettres distribuées, il y a 2 ans, seuls 30 propriétaires étaient présents. Concernant le brûlage, il ne faut pas donner d'autorisation verbale et privilégier un contrôle sur place des conditions du brûlage.

Jean-Claude HERNANDEZ estime qu'il faut privilégier la sensibilisation sur le terrain.

Pascal CORTEJO propose une nouvelle campagne de terrain.

Guy SAVANT-AIRA rappelle qu'en cas de sinistre, les assurances ne couvrent pas les dégâts. Il faut le rappeler aux propriétaires concernés.

Pascal CORTEJO estime qu'une nouvelle réunion est inutile.

Olivier FERREIRA précise que sur un feu comme celui intervenu à Vitrolles, les assurances ont pris en compte les dégâts malgré l'absence de respect des OLD. Aujourd'hui, ce n'est pas une clause suspensive.

Paul SUAREZ sollicite le Maire pour connaître l'action de la mairie pour les propriétaires récalcitrants.

Le Maire précise que les services prendront le relai.

Paul SUAREZ déplore la qualité des cartes utilisées.

Jean-Luc TURZO précise qu'au PLU, est annexée une carte du risque incendie qui peut améliorer le travail.

Olivier FERREIRA précise que la commune peut demander l'appui du Préfet pour opérer des contrôles. L'ONF peut être mandaté par le Préfet.

La Région propose aussi une assistance technique subventionnée pour réaliser l'audit du risque incendie.

La commission décide de prévoir une réunion de travail avec le CCFF afin de préparer au mieux la nouvelle campagne de sensibilisation.

- **Programme d'actions forestières et de mise en valeur des espaces naturels en forêt communale pour l'année 2019**

Oliver FERREIRA précise que le poste d'interlocuteur technique de la commune est vacant depuis le départ de Julien SALIVET.

Pascal CORTEJO précise que les élus ont souhaité ne plus réaliser de coupes. Les dernières coupes ont été inégales : l'une de bonne et l'autre de mauvaise qualité.

L'ONF estime que les coupes sont une ressource financière permettant aussi d'assoir la filière bois. Elles sont d'ailleurs planifiées dans le cadre du plan d'aménagement

La forêt est une ressource pérenne et durable. Les coupes sont centrées sur des espèces résineuses (pin d'Alep).

Il y a aussi quelques coupes d'amélioration. Ne pas couper s'est prendre des risques de non renouvellement mais aussi vis-à-vis des incendies.

La dernière coupe a été mécanisée ce qui engendre un tassement des sols. Cependant, la mécanisation est plus précise. Ce choix ou non de la mécanisation peut induire ou non le positionnement d'un prestataire pour acheter la coupe.

Le Maire regrette l'absence de régularité concernant la présence de l'ONF pendant la dernière coupe.

Olivier FERREIRA rappelle la mission de service public de l'office mais aussi l'absence d'équilibre du budget et la diminution des moyens. L'ONF se finance en percevant un pourcentage sur les recettes des ventes de bois. L'ONF a perdu 25 à 30 % de ses effectifs car la mondialisation a induit une diminution des coupes en France et donc des recettes.

Olivier FERREIRA rappelle que les coupes sur Gréasque ont été plutôt minorées à la demande des élus. L'état d'assiette des coupes est une validation qui ne peut plus être mise en cause.

Pierre SANDILLON rappelle que l'état d'assiette 2019 n'a pas été validé par le Conseil municipal.

Pascal CORTEJO et **Guy SAVANT-AIRA** estiment que la période de 15 ans est trop importante. Le contexte change pendant cette durée, il a beaucoup évolué depuis 2004.

Guy SAVANT-AIRA estime qu'il faudrait amender le programme.

Marion TOUTCHKOV estime que les fondamentaux n'ont pas évolué depuis 15 ans.

Le Maire et **Guy SAVANT-AIRA** précisent que l'objectif de la commune n'est pas de générer des recettes.

Plusieurs membres de la commission estiment que les coupes mécaniques génèrent trop de dégâts en forêt.

Olivier FERREIRA précise que des cloisonnements et des cheminements autorisés pour les engins peuvent être prévus. Soit la commune accepte la mécanisation et obtient des recettes. Soit, elle choisit de mener des travaux qu'elle finance.

Marion TOUTCHKOV précise que le changement climatique et la sécheresse génèrent des difficultés de développement des pins.

Paul SUAREZ précise que le prestataire a laissé de gros tas de bois sec et a saccagé la colline. Les chemins et notamment l'ancienne voie romaine ont été abimés.

Olivier FERREIRA reconnaît que le ressenti est partagé sur d'autres communes. Le débardage du bois se fait aussi via des engins qui peuvent faire des dégâts. L'exploitant laisse les rémanents de la coupe. Le broyage des rémanents est prévu lors des travaux mais pas lors des ventes. Lors de 90 % des coupes les rémanents ne sont pas broyés.

Pascal CORTEJO rappelle que le broyage peut aussi causer des dégâts. Le broyage doit être sélectif.

Olivier FERREIRA rappelle qu'une deuxième action en matière de travaux sur les rémanents avait été programmée après une coupe intervenue il y a quelques années.

Milvia BLACHERE propose de consacrer les recettes aux travaux.

Olivier FERREIRA précise que des subventions du Département peuvent aussi être accordées.

Pascal CORTEJO précise que l'on peut favoriser la récupération du bois par le particulier. D'autres travaux sont à mener, notamment sur les pistes.

Marion TOUTCHKOV précise que le broyage des rémanents renvoie à un aspect esthétique alors qu'en termes de respect de la biodiversité, la présence des rémanents est souhaitable.

Pascal CORTEJO présente le Programme 2019 des travaux en forêt.

Concernant la mise à jour de l'assiette foncière du Régime forestier (point 3.1), il propose d'incorporer au régime forestier les parcelles 47p et 9 de la section L et de ne pas retenir la parcelle K48 proche du cimetière.

Il propose de valider les travaux concernant la matérialisation de la limite de la parcelle forestière 7, au lieu-dit : Le Thubet (point 2.1).

Jean-Luc TURZO propose l'utilisation d'un broyeur comme ceux qui sont utilisés en zone urbaine pour l'élagage. Le broyeur de branches est préférable.

Olivier FERREIRA estime que si la desserte le permet, il s'agit d'une meilleure solution sous réserve d'accessibilité. Le coût est plus important.

La communication peut aussi être améliorée, sur site et en amont.

Pascal CORTEJO évoque un souci d'ouverture sur une barrière DFCI d'accès en forêt. Il faudra prévoir un courriel de saisine à l'ONF.

La commission valide l'opération sylvicole et entretien de plantation résineuse sur la parcelle n°7 de l'aménagement forestier, au lieu-dit Le Thubet (point 1.1).

Concernant les travaux de coupe prévus autour de la piste DFCI GA 108 (point 1.2) pour la défense contre les incendies, **Olivier FERREIRA** propose d'affiner le cahier des charges pour renforcer la qualité.

Le broyage des rémanents peut être prévu par d'autres intervenants avec la Métropole. Il est aussi possible de confier les travaux à la Métropole le long de la DFCI puis de vendre le bois façonné et débardé.

La commission décide de sursoir, en attendant les propositions alternatives de l'ONF.

- **Etat d'assiette des coupes dans la forêt communale pour l'année 2019**

La commission propose le report des coupes. Celles-ci sont cependant réglées au titre du projet d'aménagement.

- **Projet d'aménagement de la forêt communale pour l'année 2019**

Marion TOUTCHKOV propose de proroger le projet d'aménagement en cours car des retards ont été pris et pendant 2/3 ans, rien ne pourra être proposé.

Pierre SANDILLON rappelle la portée du projet d'aménagement de la forêt qui porte sur les autres fonctions de la forêt et pas que sur sa fonction économique.

Olivier FERREIRA reconnaît que des spécificités sont à prendre en compte, notamment la prise en compte du patrimoine minier.

Olivia FERREIRA propose d'établir un bilan du projet d'aménagement 2004-2019 et une proposition de prorogation. Ce débat sera évoqué en conseil municipal.

- **Divers**

Paul SUAREZ précise que le chemin de la Jacasse est dégradé et nécessite des travaux.

Pascal CORTEJO avait identifié des travaux pour mieux maîtriser le ruissellement.

Paul SUAREZ rappelle qu'il faut aussi fermer la cuve 153 qui n'a plus de serrure. La barrière qui a été placée à la demande d'ALTEO près du centre médical des Pradeaux est fermée par un cadenas. Le CCFF a besoin de l'ouvrir. Il signale également un problème de la serrure de la Galère.

Guillaume COSTE évoque l'ABC et souhaite prévoir des îlots de sénescence. Cela permet d'aller au-delà de l'âge d'exploitabilité. Ces îlots ne sont pas exploités.

Le Maire annonce une réunion publique de présentation de l'Atlas de la biodiversité le 27 novembre prochain.